

Formation TROD

Journée complémentaire

Pauline LANSALOT-MATRAS

Sophie METIVIER

14/05/2019

Cadre réglementaire

- ▶ Un TROD peut être réalisé chez toute personne, après l'avoir **informée des avantages et des limites du test** et avoir recueilli son **consentement libre et éclairé**
- ▶ Respect du **secret professionnel**
- ▶ Les locaux doivent être organisés pour préserver un **accueil individualisé** et une remise du résultat dans des conditions garantissant la **confidentialité**. Ils doivent permettre le respect des règles d'hygiène et d'asepsie.
- ▶ Possibilité de proposer un accueil anonyme
- ▶ Mineurs:
 - ▶ Situation 1: Les titulaires de l'autorité parentale sont informés et ont consenti.
 - ▶ Situation 2: Si opposition du mineur: professionnels de santé ou personnel formé à faire des TROD peuvent déroger au recueil du consentement: **le mineur se fait alors accompagner d'une personne majeure de son choix.**
- ▶ Personnes non francophones: recours à l'interprétariat

Cadre réglementaire (2)

- ▶ La **convention d'habilitation** est conclue entre le directeur général de l'ARS et le responsable de la structure associative **pour une durée de 5 ans**.
- ▶ Convention devient caduque, si au terme d'un délai d'un an, la structure n'a pas mis en œuvre l'offre de dépistage.
- ▶ Renouvellement de la convention subordonnée au respect du cahier des charges, aux résultats des bilans annuels d'activité et à l'évaluation par l'ARS de l'offre de dépistage.
- ▶ Au sein de la structure, les personnes pouvant réaliser un TROD sont:
 - ▶ Les personnels médicaux
 - ▶ Les personnels non médicaux, ayant subi une formation, et disposant de l'attestation.
- ▶ Le responsable de la structure veille à la mise à jour des compétences de ce personnel.

Publics concernés / TROD VIH

- ▶ HSH
- ▶ Personnes hétérosexuelles ayant eu plus d'un partenaire sexuel au cours des 12 derniers mois
- ▶ Populations des départements français d'Amérique
- ▶ Usagers de drogues injectables
- ▶ Personnes originaires d'une zone de forte prévalence (notamment Afrique subsaharienne, Caraïbes)
- ▶ Personnes en situation de prostitution
- ▶ Personnes dont les partenaires sexuels sont infectés par le VIH

Publics concernés / TROD VHC

- ▶ Usagers de drogues
- ▶ Personnes originaires d'une zone de forte prévalence
- ▶ HSH
- ▶ Personnes détenues
- ▶ Personnes vivant avec le VIH
- ▶ Personnes ayant au moins un facteur de risque: transfusion, situation de précarité, pratiques sexuelles traumatiques, tatouage, piercing...

Pré-test

- ▶ Connaissance des modes de transmission
- ▶ Identification des prises de risque

- ▶ Si prise de risque < 48h → traitement d'urgence
- ▶ Si prise de risque < 3 mois → nécessité de contrôler le TROD 3 mois après la prise de risque (sérologie permet un résultat plus rapide, 6 semaines)
- ▶ Si la personne a déjà eu une hépatite C → pas de TROD VHC
Le TROD VHC sera + → orienter vers CeGIDD, consultation médicale
- ▶ Si personne sous TPE, PrEP → pas de TROD VIH
- ▶ Si symptômes de primo-infection → pas de TROD VIH

- ▶ Explication déroulé test
- ▶ Anticipation des résultats
- ▶ Recueil du consentement oral sur la démarche

Modes de transmission

- ▶ VIH:
 - ▶ Exposition sexuelle: majoration du risque si primo-infection, CV élevée, stade tardif, présence d'ulcération ou de sang
 - ▶ Exposition sanguine:
 - ▶ UDI
 - ▶ AES professionnels
 - ▶ Transmission materno-foetale
- ▶ VHC: transmission par le sang
 - ▶ Usagers de drogue en IV ou par sniff
 - ▶ HSH avec pratiques sexuelles à risque
 - ▶ Avant 1992: transfusion, actes de soins invasifs...
 - ▶ Tatouages, piercing
 - ▶ Materno-foetale

Post-test: TROD positif

- ▶ Info sur la signification test + = test d'orientation
- ▶ Orientation vers un lieu de diagnostic : CeGIDD, service de maladies infectieuses, d'hépatologie, médecine de ville...

Chaque structure a une ou plusieurs conventions avec CeGIDD, établissements de santé

- ▶ Proposition de suivi, accompagnement
- ▶ Autres tests (IST, hépatites)

Post-test: TROD négatif

- ▶ Info sur la signification d'un résultat -
- ▶ Rappel des limites du test et de la fenêtre de seroconversion
 - ▶ possibilité de réaliser le diagnostic biologique, notamment en cas de risque récent
 - ▶ contrôler le TROD à 3 mois
- ▶ Info dépistage autres IST
- ▶ Info prévention combinée / autres moyens de prévention
- ▶ Info sur autres ressources de santé

Prévention combinée

- ▶ TasP: lorsque le partenaire séropositif est
 - ▶ Sous traitement antirétroviral depuis plus de 6 mois
 - ▶ A une charge virale indétectable
 - ▶ Bénéficie d'un suivi clinique régulier et global→ Le risque de transmission du VIH est négligeable
- ▶ PrEP
- ▶ TPE = traitement d'urgence
 - ▶ Au mieux dans les 4h, au plus tard dans les 48h
- ▶ Préservatif, notamment remboursé
- ▶ Matériel à usage unique
- ▶ Dépistage

- ▶ Vaccinations: hépatite A, hépatite B, méningocoque, papillomavirus

Procédure d'assurance qualité

Le responsable de la structure formalise par écrit une procédure d'assurance qualité

- ▶ Modalités de proposition des tests
- ▶ Modalité de remise individuelle des résultats
- ▶ Types et spécifications techniques des TROD retenus
- ▶ Modalités de traçabilité des tests réalisés et des résultats remis
- ▶ Modalités de prise en charge en cas d'AES
- ▶ Liste des personnes salariées et bénévoles formées
- ▶ Attestations de suivi de formation de ces personnes
- ▶ Modalités de formation et de mise à jour régulière des compétences
- ▶ Dispositions prévues et accords partenariaux conclus pour faciliter l'accès à la confirmation des TROD +
- ▶ Document permettant le respect des règles d'hygiène et d'élimination des déchets
- ▶ Attestation de souscription d'une assurance en responsabilité pour la réalisation des TROD

Gestion des déchets

Production

①. Tri

DASRI : à risque infectieux
+ Matériel de soins contaminé
+ Tous les matériels piquants coupants
tranchants qu'ils aient été en contact ou pas
avec un liquide biologique

②. Conditionnement spécifique

Prenez un sac jaune!

Conditionnement adapté au type de déchet
- solide (sac), liquide (fût), tranchant
(conteneur)- Arrêté du 24 nov 2003,
normes AFNOR



Bon usage du collecteur

- Adapté à la taille des déchets
- Remplissage aux 2/3
- À portée de main lors des soins
- Fixé sur un support
- Montage correct (couvercle)

③. Entreposage

Après la collecte, placer les déchets dans des
conteneurs mobiles étanches, identifiés,
éviter de transvaser

(Intermédiaire)

Les conteneurs sont à nettoyer, désinfecter

④ Transport



⑤ Stockage
centralisé



⑥ Elimination
/prestataire
incinération

- Emballage de transport
= Suremballage homologué
(Exigences européennes)



- Convention
- Bordereau de suivi (en double)
Obligatoire, assure la traçabilité des déchets,
preuve de leur élimination :
 - Noms : Producteur, transporteur,
destinataire
 - Quantités et dates de l'enlèvement, de
l'incinération (copie renvoyée au producteur)
 - Archivage : 3 ans

Bilan d'activité

Bilan d'activité au 31 mars à adresser au directeur de l'ARS

- ▶ Nb de personnes dédiées à l'activité
- ▶ Nb de TROD réalisés et leur répartition selon les publics
- ▶ Atcdt de recours de dépistage chez les personnes testées
- ▶ Nb de TROD +, dont les TROD + confirmés par les examens de bio classique
- ▶ Nb de personnes ayant un TROD + et une prise en charge de leur infection dans les 3 mois

Merci pour votre attention

The slide features a white background with a decorative graphic on the right side. This graphic consists of several overlapping, semi-transparent green triangles and polygons in various shades of green, ranging from light lime to dark forest green. The shapes are arranged in a way that they appear to be layered, creating a modern, abstract design.